



RALLYE PHOTO 2018

A l'occasion du Festival des Troncs Sonnés 2018 proposé par Rendez-vous en Pays Nétrablais, l'Association "Sens de Vie: Territoire, Patrimoine, Transmission" organise un rallye photo gratuit et ouvert à tous.

L'objectif de ce rallye est de faire redécouvrir la forêt, qui est prépondérante sur notre territoire, dans toute sa dimension incluant l'invisible. Les photographes amateurs sont invités à venir au Sentier de la Coche aux bois de l'Hermitage à Noirétable, le 26 mai à 14h30.

Ce rallye s'inscrit aussi dans le cadre de la Fête de la nature, évènement national annuel, qui a lieu du 23 au 27 mai 2018, et dont le thème est «Voir l'invisible». Beaucoup d'aspects de la nature ne sont pas perceptibles au premier regard. Ce concours vous invite à chercher, observer, prendre le temps, attendre, sortir des sentiers battus avec un nouveau regard...à partager.

ARTICLE 1 : Objet

Le principe de ce rallye photo est de réaliser une série de clichés sur les thèmes imposés par l'organisateur et dévoilés au début du défi. A la fin du temps imparti (2h00), chaque participant transmettra un cliché par thème pour espérer remporter un des nombreux lots mis en jeu.

Il s'agira de réaliser les prises de vue sur la parcelle du Sentier de la Coche aux bois de l'Hermitage s'inscrivant dans le respect des thèmes imposés. Il pourra s'agir de photographies représentant un ou plusieurs éléments que vous jugez notable(s) et représentatif(s) de ces derniers.

ARTICLE 2 : Conditions générales de participation

- Lancement du rallye à 14h30 sur le Sentier de la Coche aux bois de l'Hermitage, le 26 mai 2018.
- Gratuit, sans participation financière.
- Préinscription souhaitée. Le bulletin d'inscription ci-joint sera à transmettre par mail à l'adresse: sensdevie4263@gmail.com.
- Ouvert à toutes les personnes âgées de 8 ans ou plus.
- Une sélection sera faite au sein de la catégorie « Jeunesse » (8-15 ans) et au sein de la catégorie « Adulte ».
- Le bulletin de participation devra être remis en fin d'après-midi le jour J aux

organisateurs et être signé et contresigné par le responsable légal si le participant est mineur.

- les photographies seront numériques et remises aux organisateurs en fin de rallye aux moyens d'une carte mémoire ou d'un câble USB. Elles peuvent également être communiquées par mail avant le samedi 26 Mai minuit.

ARTICLE 3 : Photographies acceptées

- Les photos peuvent être en couleur ou en noir-et-blanc.
- Elles seront fournies sous format numérique .jpeg et d'un format minimum: 20 cmx30 cm / 300 dpi.
- Chaque photographie sera proposée pour une catégorie donnée. Elle devra être nommée de la manière suivante :

Catégorie_Nom_prénom.extention

Exemple: Flore_Durand_jacques.jpeg

- L'image ne devra en aucun cas faire l'objet d'un photomontage. Les modifications des prises de vues sont limitées à un recadrage de 20 % maximum, au nettoyage des poussières, à l'ajustement modéré du contraste et de la saturation. Les participants sélectionnés doivent pouvoir fournir, sur simple demande des organisateurs, le jour de la remise des prix, les fichiers des prises de vues originales.
- Le thème du concours devra être respecté.
- Les photographies dénotant un dérangement ou une destruction manifeste d'espèces, la captivité du sujet, ou plus généralement un non-respect de la nature de la part de l'auteur seront exclues.

ARTICLE 4 : Modalités de participation

- La date limite de réception des envois est fixée au **samedi 26 mai, minuit**.
- Les clichés devront parvenir par mail avant cette date accompagnés du bulletin de participation à l'adresse suivante : **sensdevie4263@gmail.com**
- Les participants confirment être les auteurs des photographies envoyées au concours.
- Chaque participant ne pourra concourir qu'une seule fois, avec une photo maximum par catégorie.

ARTICLE 5 : Sélection, prix et remise des prix

- Le **comité de sélection** sera composé de:
 - De deux représentants de l'association Sens de Vie: Territoire, Patrimoine, Transmission
 - D'un membre de l'association Rendez-vous en Pays Nétrablais
 - D'un élu du territoire
 - D'un membre de l'association Objectif Sarman
- Le comité de sélection retiendra 3 photos maximum par catégorie pour les candidatures adultes, et 3 photos pour les candidatures, en fonction de :
 1. Du respect des critères notifiés dans le présent règlement ;
 2. La compréhension du thème ;

3. La qualité de la composition de la photographie;
4. La qualité technique de la photographie;
5. L'originalité de la prise de vue ;
6. La pertinence du titre de la photographie choisi par son auteur

En fonction de leur nombre, toutes les photos éligibles, respectant les critères indiqués dans le présent règlement pourront être publiées sur les pages Face book ou le site de l'association Sens de Vie : Territoire, Patrimoine, Transmission.

- Les photos sélectionnées par le comité de sélection seront exposées dans le cadre du festival des troncs Sonnés le dimanche 27 Mai 2018 et feront l'objet d'une présentation, à laquelle les candidats seront invités. Les lauréats recevront des lots proposés par nos partenaires locaux.
- La remise des prix se tiendra à 16h00 dans la salle des fêtes de Noirétable. L'ensemble des participants sont conviés.
- En cas d'impossibilité pour un lauréat, il pourra se faire représenter par une tierce personne sous réserve de la présentation d'une photocopie de la carte d'identité dudit lauréat, ou récupérer son lot auprès de l'association Sens de Vie.
- Toute réclamation devra être faite par mail à l'adresse sensdevie4263@gmail.com et mentionner les coordonnées complètes, le nom du concours, l'adresse électronique et l'adresse postale du lauréat dans un délai de trente jours maximum après l'inauguration.

ARTICLE 6 : Droit d'auteur et droit à l'image

- Le participant autorise les associations Sens de Vie : Territoire, patrimoine et Transmission et Rendez-vous en pays Nétrablais à utiliser gratuitement et sur tout type de support la photo transmise dans le cadre du présent concours.
- Néanmoins, en cas d'utilisation, l'association s'engage à notifier la source de la photographie sur ou à proximité directe de cette dernière.
- Aucune utilisation à but commercial ne sera faite des photographies transmises à l'association sans autorisation préalable de l'auteur.
- Le participant s'engage à s'assurer, en fonction du sujet choisi, que le droit à l'image des personnes reconnaissables soit respecté. Il devra donc accompagner sa photo des autorisations écrites nécessaires.
 - *Pour rappel : la loi (article 9 du Code Civil, protection de la vie privée) impose de demander à toute personne photographiée son accord écrit pour toute utilisation, diffusion, ou reproduction de son image. D'autres part les photographes d'un lieu, bâtiment, commerce, privés sont tenus de demander leur autorisation aux propriétaires pour toute photographie de leurs biens.*

ARTICLE 7 : Acceptation des conditions de participation

La participation à ce concours implique le plein accord des concourants sur le présent règlement, sans possibilité de réclamations quant aux résultats.

RALLYE PHOTO 2018

SENTIER DE LA COCHE AUX BOIS DE L'HERMITAGE

NOM et Prénom :
Adresse :
Date de naissance :
Adresse mail :

Titre des photos

Thème 1 :

.....
.....

Thème 2 :

.....
.....

Thème 3 :

.....
.....

Date et signature :

Autorisation parentale pour les mineurs

Je soussigné(e), Madame, Monsieur
autorise mon enfant à participer au concours photo organisé par
l'association Sens de Vie : territoire, patrimoine, Transmission.

Date et signature :